

Schéma de Cohérence Territoriale Syndicat Mixte Centre Ardèche

Comité de pilotage
Jeudi 19 mai 2016 à 18h
Mairie des Ollières-sur-Eyrieux

Personnes présentes lors de la réunion :

Elu(e)s du COPIL SCoT :

- Monsieur MERCHAT
- Monsieur QUATREMER
- Monsieur FAYARD

Membre équipe technique : Amélie RAVEL, Antoine BARANNE

Elu(e)s du COPIL SCoT excusé(e)s :

- Monsieur CHOSSON
- Madame NURY
- Monsieur CIVAT
- Monsieur WEISS
- Madame MOUNARD
- Monsieur BLANC
- Madame FINIELS
- Madame CHAIZE
- Monsieur PIZETTE
- Monsieur PETIT-JEAN

Membre de l'équipe technique excusé : Séverine LEON

1/ Actualités du territoire :

Monsieur MERCHAT rappelle que le périmètre du SCoT Centre Ardèche sera impacté par l'application du SDCI en 2017.

Cette actualité couplée à des évolutions de politiques régionales amène les élus du territoire à prendre le temps de la réflexion sur les marchés externalisés non-signés à ce jour (AMO, diagnostic agricole...), les marchés dont la consultation n'est pas lancée (économie, évaluation environnementale) ainsi que sur le recrutement d'un second chargé(e) de mission SCoT.

Un choix a été fait en revanche de poursuivre les partenariats engagés et d'or et déjà opérationnels (démarche Plan paysage, étude Territoire Faible Densité, AMO énergie, convention de partenariat avec l'ADIL 26 et le CAUE). Il est également rappelé que le syndicat mixte accueille pour un stage de Master 2, Noémie FARGERIE, dont la mission consiste actuellement à réaliser un état des lieux du patrimoine en Centre Ardèche dans le cadre des travaux du SCoT.

Malgré ce contexte, les travaux du SCoT se poursuivent (ateliers, création du comité technique). Nos partenaires soutiennent cette démarche pro-active.

Amélie RAVEL rappelle que l'objectif est de poursuivre la phase élaboration du diagnostic, sur des points de méthodologie importants (sous-secteurs d'analyse dans le SCoT, définition de l'armature urbaine, technique du « points morts », consommation foncière...) puis progressivement sur les thématiques à traiter dans le Rapport de Présentation.

2/ Etat d'avancement de l'état initial de l'environnement, du diagnostic territorial, des marchés/conventions en cours ;

Le planning prévisionnel de travail du comité technique et du COPIL SCoT est distribué en séance (voir PJ). Jacques MERCHAT rappelle que chaque comité technique sera l'occasion, pour l'équipe du SCoT, de partager avec les participants des points méthodologiques, des retours sur des thématiques du diagnostic. L'objectif principal du cotech est de préparer les comités de pilotage SCoT. L'état initial de l'environnement (EIE) sera abordé au second semestre. Le 1^{er} cotech SCoT a eu lieu le 26 avril 2016 (18 participants), dont 3 EPCI représentées.

Chacun de ces diagnostics sera intégré au Rapport de Présentation du SCoT. La composition du Rapport de Présentation d'un SCoT (Code de l'Urbanisme) est indiqué par ailleurs sur le diaporama ainsi que le sommaire des 2 diagnostics.

3/ Focus méthodologiques (armature urbaine, « points morts », consommation foncière) :

- **Armature urbaine :**

Antoine BARANNE rappelle en préambule différentes cartographies qui permettent de « décomposer » le Centre-Ardèche à travers différents prismes : l'emploi (à travers l'analyse du zonage des aires urbaines), les espaces vécus (à partir du zonage des bassins de vie), la population (à partir du zonage des unités urbaines), la vision politique (à partir du zonage des EPCI), la cohérence territoriale (à partir du zonage des territoires de projet Syndicat mixte Centre Ardèche, PNR Monts d'Ardèche).

Le diagnostic du SCoT Centre Ardèche devra faire ressortir les spécificités relatives à différents développements (équipements, services, emploi, population...) à partir de sous-secteurs à définir ensemble. Ces sous-secteurs s'appuyant eux-mêmes sur des polarités. La méthodologie de définition de l'armature territoriale est approuvée par les membres du COPIL.

Les élus du COPIL valident également la sectorisation du territoire en « sous-secteurs » ce qui permet d'engager le diagnostic territorial dans une phase opérationnelle. Ils souhaitent que soit identifié dans le secteur d'analyse La Voulte, le Pouzin. La nouvelle dénomination du sous-secteur devient « La Voulte/Le Pouzin ».

- **« Point mort et perspectives démographiques »**

Antoine BARANNE fait un rappel méthodologique sur la notion de point mort (voir doc. support) :

La définition du « point mort » repose sur 3 composantes :

- Les besoins liés à l'évolution du parc de logements ;
- Les besoins liés à l'évolution de la structure des ménages : liés à la taille des ménages ;
- Les besoins liés à la croissance démographique ;

L'analyse du « point mort » peut se faire à titre rétrospectif et prospectif sur l'ensemble des composantes « résidences secondaires, vacances, résidences principales... » L'objectif du diagnostic est de s'interroger sur quels secteurs la construction dépasse le seuil du point mort ce qui assure un accroissement démographique, ou à l'inverse, sur quels secteurs le rythme de nouvelles constructions n'assure pas l'accroissement démographique.

Les travaux confiés à l'ADIL 26 seront présentés en comité technique SCoT le 9 juin ainsi que plus largement lors de l'atelier SCOT et habitat le 21 juin à la mairie de Privas à partir de 14h.

- **Consommation foncière**

Le SCoT doit faire une analyse de la consommation foncière. En Ardèche, une base de données OCS nous a été transmise par les services de la DDT07. Répartit en 17 postes (centres urbains, habitat diffus, culture...), cela permet de donner des ordres de grandeurs en matière de consommation d'espaces. L'analyse à l'échelle du SCoT a été réalisée et nous entamerons désormais l'analyse par sous-secteurs définis au 1/. Une interrogation sur les évolutions du milieu forestier nous interroge à ce stade c'est pourquoi nous avons sollicités les services SIG/forêt de la DDT07 pour avoir des compléments d'informations. Les données de l'OCS étant issues de photo-interprétations à partir de la BD ortho qui ne sont pas les mêmes que celles produites sur les milieux forestier (IFN, IFN2). Un travail d'harmonisation des constats est prévu et nous en ferons part au comité technique après avis des experts identifiés et présents au comité technique de la Charte forestière.

Un nouvel « observatoire grande échelle » pourrait être mis en œuvre en co-production DDT07 et IGN. Ce dernier distinguerait avec plus de précision la couverture du sol aux usages. L'analyse spatiale serait plus précise. La présentation du nouvel observatoire est prévue dans les prochaines semaines. Nous tiendrons informé le COPIL.

4/Etat d'avancement communication, concertation

- **Communication :**

Le site est en ligne : www.scot-centreardeche.fr – On y retrouve des informations génériques sur le dispositif et son avancée. Organisé en rubriques : présentation, autour du SCoT, rubrique concertation/participation, les partenaires et la bibliothèque mais également une zone d'actualité et l'accès à des enregistrements sonores. Les élus du COPIL sont informés qu'un accès sera mis en place pour les techniciens (souhait du cotech SCoT).

- **Actualité sur le partenariat avec le CAUE de l'Ardèche :**

Les étudiants du Master design & espace de l'école supérieure d'art de l'agglomération d'Annecy ont proposé une mise en exposition de leurs travaux sur la commune de St Priest le 12 mai.

Il s'agit d'une restitution d'expériences situées "au fil de l'eau", entre des traversées de territoires ardéchois et des traversées de territoires brésiliens.

5/L'agenda du SCoT à venir

- ✕ COPIL étude « scot et énergie » 11 juillet à 14h (invitation à venir) ;
- ✕ COPIL Plan paysage 5 juillet à 18h30 : rendu du diagnostic territorial (Privas) ;
- ✕ 7 juin : formation-action trame verte et bleue (à Saint-Priest) ;
- ✕ 9 juin à 14h : prochain cotech SCoT (St Laurent-du-Pape) ;
- ✕ 16 juin à 14h : atelier « SCoT et patrimoine » à Saint-Priest ;
- ✕ 21 juin à 14h : atelier « SCoT habitat » à Privas;

- ✖ 12 juillet à 18h : COPIL SCoT aux Ollières ;

Jacques MERCHAT qu'il est très important que les élu(e)s du comité de pilotage participent à ces travaux en tant qu'ambassadeurs de ce projet de territoire en Centre-Ardèche.

Fin de séance à 20h